



LA LETTRE DU CIBE

Sommaire

Page 1

Editorial

Page 2

Actualités
Agenda et téléchargements

Page s3 & 4

La vie du CIBE

Actualités

Rapport PUECH
Mise en valeur de
la forêt française et
développement de
la filière bois

AO
« BIOMASSE III »

Conférence
d'experts sur la
taxe climat -énergie

Editorial

Fonds chaleur et taxe carbone

Lors de l'Assemblée Générale du CIBE qui s'est tenue le 17 juin 2009, nous avons fait le constat des progrès du chauffage collectif et industriel au bois depuis trois ans, mais aussi des nombreux obstacles qui restent à surmonter.

Au chapitre positif : la baisse de la TVA à 5,5 % en 2006 et la mise en place du Fonds Chaleur en 2008, dont on ne pourra toutefois commencer à évaluer l'efficacité qu'à partir de la fin de l'année et surtout en 2010, première année de plein exercice.

Parmi les objectifs et les tâches qu'il nous faut poursuivre dans les trois ans qui viennent, nous avons mis en exergue :

- l'écotaxe Climat-Energie qui, en alourdissant la fiscalité sur les énergies conventionnelles, favorisera par contrecoup les renouvelables qui en seront dispensées
- la mise en place d'un Fonds de Garantie et de Mutualisation des risques pour accompagner les projets intéressants mais dont la rentabilité financière demeure incertaine ;
- la recherche de l'excellence énergétique et environnementale qui doit guider les professionnels du bois énergie (mais aussi des autres énergies qui devront également balayer devant leur porte) ;

- l'engagement d'un dialogue constructif et pragmatique avec les ONG environnementales, trop frileuses dès qu'il s'agit d'appuyer les projets concrets qui (hélas) « échappent à la perfection » ;
- une communication plus affirmée en direction des médias professionnels et généralistes qui ignorent trop souvent les solutions renouvelables collectives, en particulier thermiques.

Sur le premier point, l'actualité nous a rattrapé puisque la Commission Rocard a proposé en juillet une taxe énergie-climat à hauteur de 32 €/tonne de CO₂. Le CIBE a immédiatement évalué, à partir d'un cas type, l'impact de cette fiscalité additionnelle sur les projets bois énergie. Le constat est le suivant : cette mesure aurait une incidence pratiquement équivalente à celle de la baisse de la TVA en 2006, à condition que le niveau de la taxe soit à 32 €/tonne de CO₂. A 15 €/tonne, l'effet est pratiquement divisé par deux.

Toutefois, cet alourdissement du prix des énergies concurrentes n'annulera pas le besoin d'un soutien public important au financement des investissements, via le Fonds Chaleur, aussi longtemps que le baril de pétrole demeurera durablement en deçà de 100 \$. A partir de 100 \$, les prix de base du gaz naturel et du fioul domestique et une éco- taxe, dont le montant irait croissant pour atteindre, comme en Suède, un niveau proche de 100 €/tonne de CO₂, suffiraient pour que des projets de taille moyenne puissent se monter sans subvention, excepté la partie réseau de chaleur, dans les petites villes et en milieu rural (particulièrement longs et coûteux, ramenés au MWh distribué) ..

Nous n'en sommes pas là ! Le Fonds Chaleur doit donc jouer tout son rôle, avec espérons-le, le maximum d'efficacité.

Serge DEFAYE
Président du CIBE



Actualités

Rapport Puech : mise en valeur de la forêt française et développement de la filière

Le 18 décembre 2008 Nicolas Sarkozy, Président de la République, confiait à Jean Puech, ancien ministre, une mission sur la mise en valeur de la forêt française et développement de la filière bois. Face à l'importance spatiale de la forêt couvrant le tiers du territoire, sa sous-exploitation notable, et le déficit commercial dont elle souffre, l'objet était de définir un plan ambitieux pour parvenir à mobiliser cette ressource et développer l'offre de bois en France.

Le rapport correspondant a été remis le 6 avril 2009 à la Présidence de la République, regroupant 42 propositions sur la forêt et le bois, en harmonie avec les Assises de la forêt et le Grenelle de l'environnement. Elles constituent un ensemble cohérent devant conduire à un développement durable de la forêt et du bois. Certaines concernent directement les usages énergétiques du bois.

Colloque CIBE

Le Président de la République, lors de son discours en Alsace le 19 mai 2009 à Urmatt, en a tiré les conclusions et a annoncé les principales mesures qu'il retenait pour dynamiser la filière forêt-bois française. On retiendra surtout celle du triplement du prix d'achat de l'électricité issue du bois.

AO « BIOMASSE III » - Etat des lieux

Le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable avait lancé un 3^{ème} appel d'offres portant sur la construction et l'exploitation de centrales de production d'électricité utilisant l'énergie issue de la biomasse. La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a procédé à l'ouverture des candidatures à cet appel d'offres. 106 dossiers ont été remis à la date limite (15 juillet), représentant une puissance cumulée de 936 MW (électriques), pour 250 MW recherchés. La majorité des projets présentent une puissance comprise entre 3 et 6 MW. Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire (seules deux régions sont absentes), mais avec une plus grande densité dans les régions est du territoire (exception faite de l'Aquitaine). La CRE poursuit actuellement l'instruction des dossiers.

Conférence d'experts sur la taxe climat-énergie

Le projet de loi de programme relatif à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement, actuellement en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, précise les priorités de la France en matière de lutte contre le changement climatique. L'engagement pris par la France de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 y est notamment confirmé.

La loi prévoit également que l'État étudiera la création d'une contribution dite « climat - énergie » en vue d'encourager les comportements sobres en carbone et en énergie. Cette contribution aura pour objet d'intégrer les effets des émissions de gaz à effet de serre dans les systèmes de prix par la taxation des consommations d'énergies fossiles.

Après la conférence d'experts début juillet dernier et la publication des recommandations de la « commission Rocard », le dossier a fait l'objet d'un intense débat, relayé par les médias dans le grand public.

Les arbitrages finaux viennent d'être prononcés avec une taxe fixée 17 €, c'est-à-dire très inférieure aux préconisations de la commission Rocard

Agenda

22 et 23 septembre 2009

Colloque du CIBE à Valence

Conjointement avec Rhônalpénergie Environnement et Fibois, le CIBE organise son colloque annuel à Valence (Drôme), sur le thème « Ressources et approvisionnements ».

Les exposés, expériences, échanges et visites de ces deux journées permettront de faire émerger des éléments de réponse aux nombreuses questions posées sur la mise en rapport de l'offre bois énergie et d'une demande de plus en plus pressante.

Il est encore temps de s'inscrire, n'hésitez pas

Programme du colloque et bulletin d'inscription

A télécharger

22 septembre 2009

Conseil d'administration à Valence

Commission « retour d'expérience » :
Le 24 septembre

Commission « Montage de projets »
Les 13 octobre, 3 novembre, 8 décembre

5 novembre 2009

Assemblée Générale Extraordinaire

Notez la date !

A l'ordre du jour la révision de la grille des cotisations pour 2010

Téléchargements

Rapport PUECH

Discours d'Urmatt

Etat des lieux

Livre Blanc (contribution climat énergie)

Rapport « Commission Rocard »



Vie du CIBE

Assemblée Générale du 17 juin 2009

Le CIBE a tenu son Assemblée Générale annuelle le 17 juin à Paris, dans les locaux de la Caisse des Dépôts et Consignations. Celle-ci a rassemblé près d'une soixantaine de personnes.

Cette assemblée a permis au CIBE, fort maintenant d'une centaine d'adhérents, de se doter d'un nouveau Conseil d'Administration, composé des membres fondateurs de 2006 et des professions forestières qui viennent de le rejoindre. Un Conseil représentatif de la variété des composantes du CIBE qui, à l'issue de la modification des statuts adoptée lors de l'assemblée, comporte maintenant six collèges : « propriété forestière, gestionnaires des ressources et agriculteurs », « 1ère et 2ème transformations / négociants et recycleurs de bois / sociétés productrices de combustibles », « maîtrise d'ouvrage », « ingénierie », « maîtrise d'œuvre » et « membres bienfaiteurs ».

Serge DEFAYE, qui a assuré la Présidence du CIBE depuis sa fondation il y a trois ans, a été réélu à cette fonction à l'unanimité.

L'Assemblée Générale a donné l'occasion de faire un état des lieux de la filière bois énergie aujourd'hui et de dégager les perspectives qui s'offrent à elle demain.

Sur le plan énergétique, ces dernières années ont été marquées par une forte remontée du prix du pétrole suivi d'un fort recul depuis 8 mois, lié à la crise économique. Les questions environnementales, notamment la lutte contre le changement climatique, sont désormais au cœur de l'actualité politique et médiatique. La fluctuation du cours des matières premières a concerné également les produits forestiers qui après s'être sensiblement appréciés dégringolent à nouveau, phénomène accentué par la tempête Klaus. La crise économique frappe de façon particulièrement aiguë les entreprises de l'exploitation et de la transformation du bois.

Dans ce contexte chahuté, le chauffage collectif et industriel au bois a connu un essor significatif, contrarié toutefois par l'effondrement récent du prix du fioul domestique et, à un moindre degré, par la baisse de celui du gaz naturel.

Des décisions politiques ont conforté le développement du bois énergie. Deux sont de portée très significative :

- l'abaissement de la TVA à 5,5 % sur les abonnements aux réseaux de chaleur et sur les ventes d'énergie calorifique lorsque ceux-ci utilisent dorénavant plus de 50 % d'énergie renouvelable, contre 60% précédemment
- la mise en place du Fonds chaleur pour soutenir financièrement les investissements des collectivités, des industriels et des opérateurs énergétiques qui optent pour le bois énergie. Au-delà d'engagements financiers très significatifs, ce fonds établit clairement les règles de financements des projets et apporte plus de transparence dans les relations entre les partenaires institutionnels et les professionnels.

Les CIBE pense aussi avoir été entendu et a pu noter des avancées sur :

- une première prise en compte de la nécessaire valorisation des déchets de bois dans les grandes installations de combustion soumises à autorisation (appels d'offres dits « CRE 3 » et « BCIA »),
- l'affirmation récente, par la plus haute autorité de l'Etat, d'une réévaluation (doublement voire triplement) du prix d'achat de l'électricité produite en cogénération à partir de bois.

De nombreux obstacles restent néanmoins à surmonter pour atteindre les objectifs très ambitieux du Grenelle de l'Environnement, c'est-à-dire une multiplication au moins par 5 de la puissance bois installée chaque année en chauffage collectif et industriel entre 2000 et 2008. Des questions n'ont pas reçu de réponses satisfaisantes, par exemple :

- l'absence d'une prise en compte par le Fonds Chaleur, notamment à l'échelon régional, du financement des investissements nécessaires à l'approvisionnement des chaufferies, de la forêt jusqu'aux installations,
- la priorité accordée par les pouvoirs publics aux appels d'offres, pour les projets industriels de cogénération plutôt qu'à un tarif d'achat de l'électricité attractif clairement affiché, comme cela est pratiqué avec succès dans de nombreux pays européens (mais sur ce point, les choses vont peut-être rapidement changer). De même pour la production de chaleur dans l'industrie où une grille de soutien financier aux investissements serait préférable à une mise en concurrence des projets entre eux.

Pour les professionnels réunis au sein du CIBE, plusieurs chantiers doivent être ouverts sans tarder pour les prochaines années :

- celui de la taxe énergie/climat (suite au Grenelle de l'Environnement) qui sera probablement la seule façon, comme en Europe du Nord, de rendre compétitif le bois énergie face aux solutions énergétiques fossiles conventionnelles,



- celui d'un fonds de mutualisation des risques : trop de projets, rentables au stade de l'étude, ne voient pas le jour, car les collectivités, les opérateurs, les investisseurs (à l'amont comme à l'aval de la filière) n'ont pas de garanties juridiques et financières suffisantes pour s'engager,
- celui de l'excellence énergétique et environnementale, « de la pépinière à la cendre », qu'il s'agisse des questions liées à la foresterie durable, à la biodiversité, à la concurrence pour l'usage des sols, ou de celles ayant trait à la performance énergétique des bâtiments chauffés à partir de bois, ou encore aux innovations technologiques à concrétiser (petite cogénération, gazéification, froid par absorption, traitement/condensation des fumées...) ; avec un soin particulier porté aux questions faisant l'objet de critiques – souvent injustes – ou de méfiance (émissions particulières et gazeuses de la combustion du bois par exemple).

L'Assemblée a donné lieu à la présentation des comptes de l'exercice 2008 qui ont été approuvés à l'unanimité.

Le compte d'exploitation s'est élevé à 194000€ et enregistre un déficit de 10000€ qu'on peut attribuer à un différé de cotisation. Pour autant le bilan fait apparaître un niveau de disponibilités de l'ordre de 40000€.

Le budget du CIBE reste ainsi modeste au regard de son activité reposant pour une grande partie sur le bénévolat de ses membres les plus actifs. Si la contribution financière de l'ADEME est en augmentation en 2009 à hauteur de 100000€ (elle a été de 75000€ en 2008), les ressources financières du CIBE restent néanmoins une question cruciale pour l'avenir de notre groupement. C'est ainsi que l'accent a été mis lors de l'assemblée sur plusieurs pistes à concrétiser pour 2010 pour assurer leur augmentation :

- les recettes publicitaires à faire progresser à travers le partenariat avec la revue Le Bois International,
- les financements provenant de structures publiques (seul le Ministère de l'Agriculture a apporté une contribution en 2008), comme le MEEDDM, les Associations de Collectivités territoriales, etc....,
- l'évolution du produit des cotisations, de deux manières : par l'augmentation du nombre d'adhérents, naturellement, et par une révision du barème des cotisations, inchangé depuis la création du CIBE.

Ce dernier point doit faire l'objet de propositions d'un groupe travail animé par le Trésorier du CIBE qui seront soumises à l'approbation d'une assemblée générale extraordinaire à l'automne prochain.

Nouveau Conseil d'Administration

COLLEGE 1 - "Propriétés forestières et agricoles, gestionnaires des ressources et agriculteurs"

CNPPF - BARBIER Claude
 FNCOFOR - JARLIER Dominique
 FORESTIERS PRIVÉS DE France - d'AMECOURT Antoine
 SOCIÉTÉ FORESTIÈRE DE LA CDC - PENNEROUX Max

COLLEGE 2 - "Première et seconde transformation / négociants et recycleurs de bois / sociétés productrices de combustibles "

BOIS ENERGIE France - PEYROULET Serge
 ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES - PASQUIER François
 FNB - DENORMANDIE Laurent
 RBM - OLLIVIER Patrick
 SITA NEGOCE - ROTHE Bernard

COLLEGE 3 - "Maîtrise d'ouvrage"

AMORCE - NOCODIE Serge
 BOIS ENERGIE 15 ET EnR - GARSULT FABBI Annick
 COMPAGNIE PARISIENNE DU CHAUFFAGE URBAIN - PENOUEL Denis
 RHÔNALPENERGIE-ENVIRONNEMENT - JACQUES Dominique

COLLEGE 4 - "Ingénierie"

ATEE - CAPPE Daniel
 BIOMASSE NORMANDIE - FLEURY Matthieu
 DEBAT - DEFAYE Serge
 ENERGICO - HUON Christophe
 FCBA - MONCHAUX Philippe

COLLEGE 5 - "Maîtrise d'œuvre"

CORIANCE A2A - LHOIR Hubert
 FG3E - DUPOUX François
 INDDIGO - CHINAL Eddie
 IMPAL (SOLICE MANAGEMENT - RIEHL Patrick
 WEISS France - LABAT Patrick

COLLEGE 6 - "Membres bienfaiteurs"

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - LAUVERJAT Céline
 COFELY - PASCUAL Christophe
 DALKIA France - GIVOIS Denis

